



L'Assemblée nationale vient de voter en dernière lecture la proposition de loi créant “un droit à l'aide à mourir”, malgré l'opposition notamment d'une grande majorité des soignants.

Cette loi contraindra nos établissements à laisser pratiquer dans leurs murs des suicides assistés et des euthanasies.

L'Assemblée nationale a rejeté tous les amendements qui auraient permis à un établissement de le refuser.

La tribune que nous vous invitons à signer, si vous en partagez les termes, est un cri pour dire publiquement que nous ne pouvons pas nous y résoudre et appeler nos gouvernants à nous laisser librement soulager la souffrance sans aider à faire mourir !

Elle se veut claire et précise sans anticiper les négociations et conflits futurs dans l'application de la loi.

Elle a été élaborée par la CEF en lien avec la FNISASIC.

Vous pouvez signer ici :

**[Tribune pour les institutions de santé – Remplir le formulaire](#)** <sup>1</sup>

Elle sera publiée en début de semaine dans un quotidien.

Merci de bien spécifier votre prénom, votre nom, votre fonction et la structure que vous représentez. Plusieurs personnes de la même structure peuvent signer bien sûr, notamment les présidents de CME, les médecins coordonnateurs...

Très cordialement.

Jean-René BERTHELEMY

Président de la [FNISASIC](#)

---

<sup>1</sup> <https://forms.cloud.microsoft/e/vGfR6s9TKs>